

Note résumée

Située à 7 kilomètres de Miélan, 43 kilomètres d'Auch, 43 de Tarbes et 121 kilomètres de Toulouse. Sadeillan est une commune rurale agrémentée d'un cadre de vie particulièrement préservée (falaises karstiques, anciennes maisons au village) qui souhaite à la fois accueillir une population nouvelle et rendre possible le maintien des jeunes sur son territoire.

Elle appartient depuis janvier 2013 à la communauté de communes « Astarac Arros en Gascogne ». La communauté de communes Astarac Arros en Gascogne (A.A.G.) est issue de la fusion des 18 communes de [Vals et Villages en Astarac](#) et des 19 communes de [Hautes Vallées de Gascogne](#), elle est effective depuis le 1er janvier 2013. Astarac Arros en Gascogne compte à ce jour 37 communes et près de 8 000 habitants.

Elle fait également partie du P.E.T.R ou Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch décidé par arrêté du 7 avril 2015. Le PETR regroupe trois communautés de communes et la communauté d'agglomération du Grand Auch.

Sadeillan a fait face à une importante diminution de la population entre 1968 à 2008 (moins 43 personnes sur la période). Il faut attendre 2008 pour voir s'amorcer un regain de population lié aux récentes constructions réalisées au cœur du village et à l'accueil de personnes extérieures à la commune. La population de Sadeillan atteint en 2015, 88 personnes. Mais cette évolution est fragile et la municipalité souhaite attirer sur son secteur une population jeune permettant un renouvellement démographique durable. Le projet de Carte Communale a donc permis de définir un seuil de population cohérent permettant d'accueillir vers 2025 une trentaine de personnes ce qui suppose de programmer la réalisation d'environ 12 à 15 maisons (pour un seuil d'occupation de 2,5 habitants/famille correspondant à celui du secteur). La municipalité souhaite également conforter les zones urbaines existantes sans remettre en cause le cadre de vie privilégié de la commune, en particulier la trame urbaine. Elle s'interroge également sur l'intérêt des logements locatifs permettant de faire venir progressivement de futurs primo-accédants
L'offre actuelle en terrain à bâtir propos des parcelles d'environ 2000m². A Sadeillan, les élus souhaitent donc que l'offre parcellaire puisse osciller entre 1200m² et 1800m² afin d'offrir une plus grande variété de solutions mais aussi de conserver ce qui fait l'attrait de bâtir à la campagne (un parcellaire de 800m² est considéré comme trop réduit)

Parallèlement à ce projet de développement urbain, la municipalité a également exprimé plusieurs objectifs dans ce dossier :

- Soutenir l'agriculture en encourageant les projets existants et à venir,
- Eviter les conflits d'usage en prévoyant d'installer les futurs secteurs constructibles à distances raisonnables des élevages, des zones irrigables et des zones d'épandage
- Préserver le cadre de vie
- Protéger le patrimoine architectural (Village, Caussade) et paysager (coteaux boisés)
- Protéger les zones d'intérêt faunistique et floristique présentes aux abords du territoire de la commune à Sainte-Dode ou Miélan montrent bien la valeur du paysage des coteaux, des boisements, des haies et de la ripisylve des cours d'eau encore présentes.
- Protéger la trame verte et bleue,
- Dans le même esprit, protéger l'élevage et les prairies participe de cet enjeu.
- Encourager la réhabilitation du bâti